

Remarque: Les corrections avec mention «Update-Set» seront imprimées comme «Update-Set» et incorporées aux classeurs dès juin.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
Geld, Bank und Wirtschaft <b>Monnaie, banque et économie</b> Denaro, banca ed economia				
Bankwesen Schweiz <b>Système bancaire suisse</b> Il sistema bancario svizzero				
	9	Autres banques / Particularités  La troisième catégorie de banques si l'on prend le total du bilan comme mesure de référence.	((Supprimer la phrase))	Upd.
	9	Succursales de banques étrangères / Particularités  Les succursales de banques étrangères et les banques en mains étrangères se sont regroupées dans l'Association des banques étrangères en Suisse. Une banque étrangère n'obtient l'autorisation d'exercer en Suisse que si des banques suisses peuvent également exercer des activités dans le pays d'origine de la banque (réciprocité).	((inverser les deux phrases))  Une banque étrangère n'obtient l'autorisation d'exercer en Suisse que si des banques suisses peuvent également exercer des activités dans le pays d'origine de la banque (réciprocité). Les succursales de banques étrangères et les banques en mains étrangères se sont regroupées dans l'Association des banques étrangères en Suisse.	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
Sorgfaltspflicht und Geldwäscherei <b>Obligation de diligence et blanchiment d'argent</b> Obbligo di diligenza e riciclaggio di denaro				
	12	((Paragraphe 2))  La loi sur le blanchiment d'argent contient plusieurs dispositions permettant de confisquer des fonds et d'engager des procédures pénales contre le blanchiment d'argent et le défaut de vigilance dans le cadre d'opérations financières.	((La confiscation de fonds n'est possible qu'au cours de la procédure pénale))  La loi sur le blanchiment d'argent (LBA) contient plusieurs dispositions permettant d'engager des procédures pénales et, partant, de confisquer des fonds.	Upd.
	12	((Paragraphe 4))  (...) En font partie les ordonnances de la Commission fédérale des banques visant à lutter contre le blanchiment d'argent, ainsi que la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB) (voir les chapitres 2.3 et 3).	((Paragraphe 4))  (...) En font partie l'ordonnance de la Commission fédérale des banques visant à lutter contre le blanchiment d'argent, ainsi que la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB) (voir les chapitres 2.3 et 3).	Upd.
Nationalbank und Geldpolitik <b>Banque nationale suisse et politique monétaire</b> Banca nazionale svizzera e politica monetaria				
	5	Par ailleurs, en qualité de banquier de la Confédération, la Banque nationale accomplit les tâches suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ elle permet la circulation d'espèces en Suisse et le trafic des paiements avec l'étranger</li> <li>▪ elle conserve les papiers-valeurs de</li> </ul>	Par ailleurs, en qualité de banquier de la Confédération, la Banque nationale accomplit les tâches suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ elle procède à des paiements pour le compte de la Confédération</li> <li>▪ elle gère les papiers-valeurs de la Confédération</li> </ul>	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
		<p>la Confédération et les gère</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ elle conseille la Confédération dans ses placements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ elle exécute des opérations monétaires et sur devises pour la Confédération</li> <li>▪ elle émet des emprunts fédéraux et des créances comptables</li> <li>▪ elle participe à l'investissement de fonds fédéraux</li> </ul>	
	6	<p>((Graphique))</p> <p>Répartition du capital-actions de la BNS</p> <p>1/3 particuliers</p> <p>2/3 cantons, banques cantonales, collectivités de droit public, entreprises</p>	<p>((adapter texte et graphique))</p> <p>Répartition du capital-actions de la BNS</p> <p>env. 45% particuliers</p> <p>env. 55% pouvoirs publics (cantons, banques cantonales, etc.)</p>	Upd.
	9	<p>((tableau Politique de la masse monétaire/ des taux d'intérêt))</p> <p><b>Politique des taux d'intérêt</b> Mesures permettant de favoriser une évolution calme sur le marché de l'argent et le marché des capitaux</p>	<p>((tableau Politique de la masse monétaire/ des taux d'intérêt))</p> <p><b>Politique des taux d'intérêt</b> Mesures destinées à influencer le niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire</p>	Upd.
	12	<p>((Paragraphe 4))</p> <p>Les autres instruments possibles – les swaps sur devises et le négoce de papiers-valeurs (politique d'open-market) – ne sont que rarement utilisés de nos jours.</p>	<p>((adapter texte))</p> <p>Les autres instruments possibles – entre autres les swaps sur devises et le négoce de papiers-valeurs – sont cependant rarement utilisés de nos jours.</p>	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
	14	<p><b>Politique d'open-market (négoce de papiers-valeurs)</b></p> <p>Avec la politique d'open-market, la BNS achète ou vend en Bourse des papiers-valeurs de premier ordre.</p> <p><b>Conséquences de la politique d'open-market</b></p> <p>(...)</p>	<p>((Selon la BNS, le terme d'open-market comprend également les opérations de mise en pension (repo), il ne peut donc pas être mis au même rang que le négoce de titres))</p> <p><b>Négoce de titres</b></p> <p>La BNS achète ou vend en bourse des papiers-valeurs de premier ordre. Le mécanisme est le même que celui des opérations sur devises.</p> <p><b>Conséquences</b></p> <p>(...)</p>	Upd.
	16/ 19	<p><b>7. A l'aide de quels instruments, la Banque nationale peut-elle influencer la masse monétaire?</b></p> <p>La BNS peut exercer une influence directe avec les opérations de mise en pension, la politique d'open-market et les transactions de devises.</p>	<p>((adapter le texte))</p> <p><b>7. A l'aide de quels instruments, la Banque nationale peut-elle mettre en place sa politique de banque d'émission?</b></p> <p>La BNS met en place sa politique de banque d'émission à l'aide d'opérations de mise en pension (repo), du négoce de titres et de transactions de devises.</p>	Upd.
	19	<p><b>8. Comment fonctionnent-ils?</b></p> <p>(...)</p> <p><b>Politique d'open-market:</b></p> <p>achat et vente de papiers-valeurs sur le marché de l'argent et le marché des</p>	<p>((adapter le texte))</p> <p><b>8. Comment fonctionnent-ils ?</b></p> <p>(...)</p> <p><b>Négoce de titres:</b></p>	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
		capitaux (...)	Achat et vente de titres sur le marché monétaire et des capitaux  (...)	
Passivgeschäft <b>Opérations passives</b> Affari passivi				
	18	<b>4. Protection des déposants</b>  La modification de la loi sur les banques est en vigueur depuis le 1er juillet 2004. Dans toute la Suisse, les dépôts jusqu'à un montant de 30 000 CHF par déposant sont protégés par la protection des déposants si la banque a signé l'accord de protection des déposants. (...) La part de chaque banque est déterminée en fonction du total du bilan. Les déposants obtiennent ainsi une protection comparable à celle offerte au sein de l'UE.	((Précision des deux premières et des deux dernières phrases))  La nouvelle loi sur les banques est entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet 2004. Selon l'art. 37h, les banques doivent veiller à ce que les dépôts soient protégés jusqu'à un montant de 30 000 CHF par déposant. Elles sont donc tenues de signer la « Convention relative à la protection des déposants en cas de liquidation forcée d'une banque ». (...) La part de chaque banque est déterminée en fonction de sa part du total des dépôts privilégiés. Les déposants bénéficient ainsi d'une protection comparable à celle offerte au sein de l'UE.	Upd.
	18	((Paragraphe 2))  Tant le privilège en cas de faillite que la convention de protection des déposants sont des aspects secondaires dans le cas des banques cantonales avec garantie illimitée de l'état (du canton), car ce dernier est tenu de payer toute	((Précision))  Tant le privilège en cas de faillite que la Convention relative à la protection des déposants sont des aspects secondaires dans le cas des banques cantonales avec garantie illimitée de l'état (du canton), car ce dernier est tenu de payer	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
		créance non couverte par les ressources propres de la banque.	toute créance non couverte par les ressources propres de la banque.	
Zahlungsverkehr <b>Trafic des paiements</b> Traffico pagamenti				
	4	<b>Bancomat</b>  La carte Maestro-Bancomat permet de retirer de l'argent en Suisse et dans 35 pays européens 24 heures sur 24.	((adapter le texte))  Le service Bancomat permet de retirer de l'argent partout dans le monde 24 heures sur 24.	Upd.
	19	((Paragraphe 5))  Travel Cash est une carte de prépaiement qui peut être chargée en USD ou en EUR. Le montant chargé sur la carte s'élève au minimum à 100 USD/EUR et au maximum à 10 000 USD/EUR. (...)	((Travel-Cash existe également en CHF))  Travel Cash est une carte de prépaiement qui peut être chargée en CHF, USD ou en EUR. Le montant chargé sur la carte s'élève au minimum à 100 et au maximum à 10 000 pour toutes les trois monnaies. (...)	Upd.
Wertpapiere, Gläubigerpapiere <b>Papiers-valeurs, titres de créance</b> Titoli di credito, obbligazioni				
Beteiligungspapiere <b>Titres de participation</b> Titoli di partecipazione				
	5	((paragraphe 3))  (...) Ainsi, par exemple, la Banque Nationale Suisse (BNS) a des actions	((supprimer la dernière phrase))	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
		nominatives qui ne sont libérées qu'à 50%.		
Anlagefonds <b>Fonds de placement</b> Fondi d'investimento				
Derivative Finanzinstrumente <b>Instruments financiers dérivés</b> Strumenti finanziari derivati				
Börse <b>Bourse</b> Borsa				
	1/ 23	4. Virt-x	4. SWX Europe	Upd.
	8		((remplacer virt-x par SWX Europe))	Upd.
	9		((ajouter comme dernier paragraphe))  Les titres SMI/SLI sont négociés en premier lieu à la SWX Europe à Londres.	Upd.
	10	((Paragraphe 1))  (...) Pour certains titres du SMI (par exemple ABB, Crédit Suisse, Ciba), une interruption de 5 minutes a lieu dès que l'on enregistre une variation de 0,75% ou 1,5%.	((effacer CIBA))  (...) Pour certains titres du SMI (par exemple ABB, Crédit Suisse), une interruption de 5 minutes a lieu dès que l'on enregistre une variation de 0,75% ou 1,5%.	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié																				
	21	<b>Taxe boursière SWX Swiss Exchange</b>  (...) Elle est de l'ordre de 0,1‰ de la valeur effective du titre (10 centimes par tranche de 1000 francs). La banque reverse cette taxe à la SWX.	((adapter le texte))  (...) La banque verse cette taxe à la SWX Swiss Exchange. Le 1 <sup>er</sup> avril 2008, la SWX a introduit un nouveau modèle de taxes. Chaque segment de produit a désormais son tarif de négoce spécifique, composé d'une taxe de transaction (entre 1 et 1.50 CHF) et d'une taxe « ad valorem » variant en fonction du chiffre d'affaires (entre 0.50 et 150 CHF).	Upd.																				
	22	((Décompte de bourse))  <table> <tr> <td>Valeur boursière</td> <td>56'700.00</td> </tr> <tr> <td>Courtage</td> <td>396.90</td> </tr> <tr> <td>Droit de timbre de négociation</td> <td>42.55</td> </tr> <tr> <td>Taxe boursière et CFB</td> <td>5.65</td> </tr> <tr> <td></td> <td>57'145.10</td> </tr> </table>	Valeur boursière	56'700.00	Courtage	396.90	Droit de timbre de négociation	42.55	Taxe boursière et CFB	5.65		57'145.10	((Adaptation de la taxe boursière))  <table> <tr> <td>Valeur boursière</td> <td>56'700.00</td> </tr> <tr> <td>Courtage</td> <td>396.90</td> </tr> <tr> <td>Timbre fédéral</td> <td>42.55</td> </tr> <tr> <td>Taxe boursière</td> <td>4.10</td> </tr> <tr> <td></td> <td>57'143.55</td> </tr> </table>	Valeur boursière	56'700.00	Courtage	396.90	Timbre fédéral	42.55	Taxe boursière	4.10		57'143.55	Upd.
Valeur boursière	56'700.00																							
Courtage	396.90																							
Droit de timbre de négociation	42.55																							
Taxe boursière et CFB	5.65																							
	57'145.10																							
Valeur boursière	56'700.00																							
Courtage	396.90																							
Timbre fédéral	42.55																							
Taxe boursière	4.10																							
	57'143.55																							
	23/ 24		((remplacer virt-x par SWX Europe))	Upd.																				
	23	((Paragraphe 1))  (...) Tous les titres du Swiss Market Index (SMI) sont négociés à virt-x.	((adapter le texte))  (...) Tous les titres SMI/SLI sont négociés à SWX Europe.	Upd.																				
	23	((Tableau))  <b>Titres négociés / SWX Swiss Exchange</b>  Tous les titres excepté les titres du SMI	((Précisions))  <b>Titres négociés / SWX - Swiss Exchange</b>  Tous les titres à l'exception des titres	Upd.																				

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
		<b>Titres négociés / SWX Europe</b> Titres du SMI, blue chips paneuropéens, Exchange Traded Funds	SMI/SLI <b>Titres négociés / SWX Europe</b> Titres SMI/SLI, blue chips paneuropéens, Exchange Traded Funds	
	23	((Paragraphe 4))	((Compléter le paragraphe)) (...) Un autre atout du système réside dans le fait que l'acheteur et le vendeur restent inconnus.	Upd.
	23	((Dernier paragraphe)) (...) Pour le Settlement, les participants peuvent choisir entre les trois organisations CRESTCo, Euroclear et SIS.	((adapter le texte)) (...) Pour le Settlement, les participants peuvent choisir entre les trois organisations SIS x-clear, Euroclear UK & Ireland (EUI) et Euroclear.	Upd.
	24	((Graphiques))	((Adaptation des deux graphiques))	Upd.
	24	<b>SWX Europe offre quelques avantages</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Système entièrement intégré pour le commerce transfrontalier, y compris le clearing (compensation) et le settlement (liquidation) ainsi qu'une contrepartie centrale.</li> </ul>	((Précision)) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Système entièrement intégré pour le commerce transfrontalier, y compris le clearing (compensation) et le settlement (liquidation) ainsi qu'une contrepartie centrale (déroulement complet de A à Z par simple clic de souris!)</li> </ul>	Upd.
	27	((Paragraphe 3)) Les sociétés cotées à la SWX sont classées en trois familles d'indices	((adapter le texte et effacer l'énumération)) Les sociétés cotées à la SWX Swiss Exchange sont attribuées à différents	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
		d'actions: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Famille SPI</li> <li>▪ Famille SMI</li> <li>▪ Famille SXI</li> </ul>	indices. Quelques exemples:	
	27	((Paragraphe 4)) <b>Swiss Performance Index (SPI)</b> (...)	((ajouter une phrase)) <b>Swiss Performance Index (SPI)</b> (...) Le SPI comporte différents sous-indices (p. ex. spécifiques à la branche).	Upd.
	27		((insérer nouveau paragraphe avant SMI)) <b>Swiss Leader Index (SLI)</b> Le SLI comprend les 30 actions suisses vedettes les plus liquides de l'index général du marché SPI. Base : 30 décembre 1999; 1000 points date actuelle : ____ valeur actuelle : ____	Upd.
	27	((Paragraphe 4)) <b>Swiss Market Index (SMI)</b> Le SMI est l'indice suisse des valeurs vedettes (blue chips) suisse: il compte jusqu'à 30 des principaux titres les plus liquides du SPI. (...)	((adapter le texte)) <b>Swiss Market Index (SMI)</b> Le SMI compte les 20 titres suisses vedettes les plus liquides (blue chips) du SPI. (...)	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
	27	((Dernier paragraphe)) <b>Special Industry Indices (SXI)</b> (...)	((effacer le paragraphe))	Upd.
	28	((Paragraphe 1 et 2)) (...) <b>Indices obligataires SBI</b> (...)	((effacer le paragraphe 1; adapter le titre du paragraphe 2)) <b>Swiss Bond Index (SBI)</b> (...)	Upd.
	28	((Tableau indices)) <b>Bourse</b> <b>Indice</b> Bourses europ.              Dow Jones STOXX	((adapter le texte)) <b>Bourse</b> <b>Indice</b> Bourses europ.              STOXX 50	Upd.
Devisen, Geldmarkt und Edelmetalle <b>Devises, marché monétaire, métaux précieux</b> Divise, mercato monetario, metalli preziosi				
Anlageberatung und Depotgeschäft <b>Conseil en placement, affaires de dépôt</b> Consulenza finanziaria e operazioni di deposito				
Einführung Kreditgeschäft <b>Introduction aux affaires de crédit</b> Introduzione alle operazioni di credito				

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
Private und kommerzielle Kredite <b>Crédits privés et crédits commerciaux</b> Crediti privati e commerciali				
	35	<p><b>22. Quelles sont les prescriptions de forme à respecter impérativement pour les cautionnements suivants?</b></p> <p><b>b) Madame Claudine Vionnet, vice-présidente d'une SA, mariée, veut cautionner un crédit de 18 000 CHF.</b></p> <p>acte authentique (montant de plus de 2000 CHF)</p>	<p>((adapter la réponse))</p> <p>acte authentique (montant de plus de 2000 CHF) consentement du conjoint</p>	Upd.
Baukredit und Hypotheken <b>Crédit de construction, prêt hypothécaire</b> Credito di costruzione, credito ipotecario				
Spezielle Finanzierungsformen und Verpflichtungskredite <b>Formes de financement particulières et crédits par engagement</b> Forme particolari di finanziamento e crediti d'impegno				
	4	<p>((Dernière colonne de l'aperçu))</p> <p>Le tableau suivant montre les différentes caractéristiques des cas de leasing, location / bail, achat et achat à tempérament. (...)</p>	<p>((adapter le texte d'introduction et effacer la colonne «Achat à tempérament»))</p> <p>Le tableau suivant montre les différentes caractéristiques des cas de leasing, location / bail et achat. (...)</p>	Upd.

Leçon	Page	Version actuelle	Correction	Publié
	9	<p>Les banques proposent les prestations suivantes pour l'exécution et le financement d'opérations d'exportation:</p> <p>(...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Crédit à l'exportation avec garantie contres les risques à l'exportation (GRE)</li> <li>▪ Crédit financier à l'exportation (pour la tranche non couverte par la GRE)</li> </ul>	<p>((adapter le texte))</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Crédit à l'exportation avec Assurance suisse contres les risques à l'exportation (ASRE)</li> <li>▪ Crédit financier à l'exportation (pour la tranche non couverte par l'ASRE)</li> </ul>	Upd.
	10	<p>((Paragraphe 5))</p> <p>(...) La banque exige, entre autres, la cession des droits découlant de la GRE.</p>	((remplacer GRE par ASRE))	Upd.
	10	<p>((Paragraphe 7))</p> <p>(...) La banque exige de l'exportateur qu'il lui cède sa créance ainsi que les droits découlant de la GRE.</p>	((remplacer GRE par ASRE))	Upd.
	23/ 27	<p>4. Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir la couverture de la GRE?</p> <p>(...)</p>	((remplacer GRE par ASRE))	Upd.